



Règlement 1314-2021-Z-9

amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les usages autorisés dans la zone ZC.1-004

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 15 mai 2023 à 19h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Messieurs les conseillers Richard Allard, Alexandre Laganière ainsi que Jean-François Robillard sont absents pour toute la durée de la séance.

sous la présidence de madame la mairesse Michèle Lalonde.

ATTENDU QUE le projet vise à modifier les usages autorisés dans la zone ZC.1-004 ;

ATTENDU QUE les modifications visent le chapitre 7 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire 20 mars 2023, par monsieur le conseiller Alexandre Laganière;

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023;

ATTENDU la consultation publique tenue le 4 avril 2023;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au second projet de règlement;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

CHAPITRE 7

Article 1.

L'article 630 sur les usages du type de milieu ZC.1 est modifié à son tableau 193, afin d'y permettre les usages « I-01 : Industrie artisanale » et « P-02 : Service public local » avec restrictions et références à l'article 633, se lisant ainsi « R (Art. 633) ».

Article 2.

L'article 633 sur les exceptions du type de milieu ZC.1 est modifié à son tableau 195 à la ligne de la zone ZC.1-004, afin qu'elle se lise désormais ainsi :

ZC.1-004	Usages autorisés	C-02 « Commerce de détail et de service prof. et spécialisé », C-03 « Hébergement », C-04 « Restauration », C-08 « Commerce récréatif intérieur », C-09 « Commerce récréatif extérieur », I-01 « Industrie artisanale » et P03-03-08 « Musée »
	Sous-classes spécifiquement prohibées	P-02-01 « Établissement à caractère religieux », P-02-03 « Établissement de santé et de services sociaux » et P-02-06 « Établissement de défense et de sécurité publique ».

Article 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion	20 mars 2023
Adoption du projet	20 mars 2023
Consultation publique	4 avril 2023
Adoption du second projet	17 avril 2023
Limite pour formuler une demande	27 avril 2023
Adoption du règlement	15 mai 2023
Certificat de conformité de la MRC	14 juin 2023
Entrée en vigueur	14 juin 2023

Signé à Sainte-Adèle, ce 5^e jour du mois de juillet de l'an 2023

(s) Michèle Lalonde

(s) Ariane Bélanger

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Ariane Bélanger
Greffière adjointe

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-9

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1314-2021-Z-9 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les usages autorisés dans la zone ZC.1-004 ».

Adoption	15 mai 2023
----------	-------------

(s) Michèle Lalonde

(s) Ariane Bélanger

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Ariane Bélanger
Greffière adjointe